

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2016

La séance est ouverte à 9h15 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. GUEZE Daniel, Mme HAYART Amandine, Mme MALOSSE Brigitte, Melle MENADI Cindy, Mme Magali COPIE, M. Michel DELARBRE.

Secrétaire de séance : Mme HAYART Amandine

Lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 16/01/2016.

Est notamment évoqué le point suivant :

- L'amendement décidé lors du précédent conseil municipal, concernant le choix d'une intercommunalité à laquelle se rallier, à savoir l'intégration de la Communauté Rhône Crussol, a été refusé par la CDCI à 25 voix contre et 21 voix pour. La décision définitive devrait intervenir fin Mars.

Ordre du Jour :

- **Présentation du projet « Lamas »**

Le projet, en cours de constitution est porté par Mme Béatrice Barral. Cette dernière cherche un terrain où installer des lamas, afin de monter une petite activité de balade et des actions pédagogiques avec les lamas. La Commune lui a été proposé de s'installer à proximité de l'aire de jeux qui bénéficie déjà d'une grande attractivité, sur des parcelles inutilisées.

Olivier Chastagnaret a accepté de mettre gratuitement certains de ses terrains à disposition (bois au dessus du cimetière), l'accès sera possible en longeant le terrain Chrisokerakis.

Une rencontre doit également avoir lieu avec Mme Maria Cachard et son fils, courant Avril concernant des terrains leur appartenant, situés à proximité et qui permettraient d'obtenir une superficie suffisante pour l'activité.

**Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour la signature avec Mme Béatrice Barral d'un bail précaire, concernant les terrains appartenant à la Commune.**

### - **Comité Syndical SIVU SAIGC**

(Syndicat pour l'aide de proximité dans l'informatique et la gestion communale à destination des secrétaires)

Interventions ponctuelles pour assister les secrétaires de mairie.

Les statuts ont été modifiés et cette modification doit être approuvée par les communes membres préalablement à l'approbation du Préfet.

Modification est la suivante : l'adhésion des communes à ce syndicat est possible sous réserve d'appartenir à une liste définie de cantons et de se situer à moins de 50 kms du siège dudit syndicat.

**Approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.**

### - **Salle communale**

Une demande a été formulée par le biais de l'Association Emergence, pour l'utilisation de la salle communale pour des ateliers de tango argentin, les mardis ou mercredis matins, pour un public de 5 à 6 personnes.

Le Conseil a décidé de tout d'abord vérifier les disponibilités du gymnase, et qu'en l'absence de tout créneau possible au gymnase, un accord pourrait être donné pour le mardi matin.

Toutefois, une contribution sera demandée pour les frais de ménage et de chauffage de ladite salle.

### - **Crayons publicitaires**

Il a été envisagé la possibilité de commander des crayons publicitaires au nom de la commune, pour les remettre avec les calendriers au moment des vœux du Nouvel An.

Etudes des tarifs à faire.

A l'issue de la séance, les membres du Conseil Municipal ont reçu Mme Béatrice Barral qui a présenté d'une façon très complète son projet ainsi que l'état d'avancement de son financement.

Une déclaration de travaux devra être déposée pour la construction d'un abri en bois pour les lamas et le petit matériel sur le terrain objet du bail.

Le projet devrait pouvoir se concrétiser à partir du mois de Mai.